PRINCIPALES DECISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

du 1er SEMESTRE 2025

I. CM DU 25/02/2025

- Le conseil décide d'acquérir du mobilier scolaire pour un enfant handicapé à l'école primaire. Le devis est de 1 673 € HT. Une demande de subvention va être transmise à la Communauté de communes.
- Le conseil décide de signer la convention de partenariat entre les bibliothèques municipales et la Collectivité européenne d'Alsace. A travers son Pôle Lecture Publique – Bibliothèque d'Alsace, la CeA accompagne au quotidien 300 bibliothèques, dont 11 dans le bassin de la Communauté de Communes Alsace-Rhin-Brisach dont celle de WOLFGANTZEN.
 Ce partenariat permet aux communes de bénéficier de conseils d'experts de la Bibliothèque d'Alsace et de former gratuitement les bibliothécaires et les bénévoles au sein des communes.
 La bibliothèque communale peut également compléter ses fonds documentaires grâce à des collections complémentaires.
 En plus de ces prestations, la CeA propose un accès gratuit à la médiathèque numérique, un prêt d'outils de médiation et du matériel technique.
- Le conseil approuve la convention de partenariat entre la CCARB et la commune concernant la gestion des chats errants et l'organisation des campagnes de stérilisation pour la période 2025-2026.

II. CM DU 27/03/2025

Budget 2024

Le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, le compte de résultat synthétiques et les taux des contributions et produits afférents.

Le Compte Financier Unique, laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 601 430,28 €
- un excédent d'investissement de 87 654,47 €

A l'issue de la présentation, le conseil approuve le contenu du CFU.

Budget 2025

- Le conseil décide de réaliser divers travaux forestiers confiés à l'ONF dans la forêt communale pour un montant de 2 298,34 € HT.
- Le conseil valide la proposition des tarifs 2025 pour les concessions de cimetière et de location de salles.
- Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2025 et de les maintenir aux taux fixés en 2024.
- Le conseil approuve le budget primitif pour l'année 2025 qui se présente comme tel :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2024	**Proposition BP 2025**
RECETTES	**1 364 685,97 €**	**1 509 509,28 €**
DEPENSES	**1 364 685,97 €**	**1 509 509,28 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	BP 2024	**Proposition BP 2025**
RECETTES	**894 644,98 €**	**950 356,39 €**
DEPENSES	**894 644,98 €**	**950 356,39 €**

Au final, le Budget Primitif 2025 se présente comme suit

	BP 2024	**BP 2025**
RECETTES	**2 259 330,95 €**	**2 459 865,67 €**
DEPENSES	**2 259 330,95 €**	**2 459 865,67 €**

- Le conseil approuve l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 et décide de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employés.

III. CM DU 20/05/2025

- Le conseil approuve la convention de répartition des charges sur la Route départementale RD29 entre la CeA, la CCARB et la commune.
- Le conseil approuve la reconduction de la répartition actuelle des sièges au sein du Conseil Communautaire.